

L'an deux Mil dix-neuf, le premier février, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BARRUCAND, Maire.

Date de la convocation : 24.01.2019

Nombre de conseillers en exercice : 11

**PRESENTS** : Mmes DONZEL-PICHOT Maryse, BARRACHIN Anne-Marie et GESLIN Doriane ; Mrs BARRUCAND Pierre, CHABRIER Christian, BASTARD-ROSSET André et POCHAT-COTILLOUX Arnaud.

**ABSENTS ET EXCUSES** : Mmes CHIMENE-LEBRETON Nathalie et ANDARELLI Marie. Mrs LARUAZ Francis, AVET-FORAZ André.

**A été élue secrétaire** : Mme BARRACHIN Anne-Marie.

**I. PROJET DE DECLASSEMENT - DE CLASSEMENT DE VOIRIE COMMUNALE ET DE DESAFFECTATION D'UN CHEMIN RURAL** **DEL-2019-03**

Monsieur le Maire rappelle que :

- Dans le cadre du réaménagement du centre village et de la création d'un bâtiment communal, il est souhaitable pour mener à bien ce projet, de : déclasser la voie communale entre le bar actuel et le bâtiment Mairie / Salle des Fêtes.
- Suite à la perte de compétence économique de notre commune en faveur de la CCVT, pour des facilités de gestion, la commune souhaite régulariser la voirie de la Zone Artisanale des Iles par la création de voirie communale : il faut régulariser en transformant la voirie privée existante en voirie publique, par le classement de cette voirie.
- Suite à une demande de cession du Chemin Rural de la Croix au lieu-dit Charvex entre Commune & Particulier : il faut désaffecter ce chemin rural pour mener à bien cette cession entre les deux parties.

*Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré* : **APPROUVE** les projets de déclassement, de classement et de désaffectation de voirie présenté ci-dessus ; **DEMANDE** à Monsieur le Maire de lancer la procédure d'enquête publique préalable à la décision définitive ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de ces projets.

**II. DEMANDE D'AIDE AU NIVEAU DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2019 POUR LE REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE – CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PUBLIC** **DEL-2019-04**

Monsieur le Maire précise qu'afin de finaliser au plus vite ce projet déjà validé lors de la séance du Conseil Municipal du 09 mars 2018 par délibération n° DEL-2018-13, il serait opportun de déposer un dossier de demande d'aide auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019 (dotation d'équipement des territoires ruraux).

*Ce projet concerne la réalisation de l'ouvrage suivant* : **REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE – CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PUBLIC.**

Le coût global de réalisation est estimé à **1 970 222.71 € HT (honoraires MOE et frais d'étude compris).**

*Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré* : **SOLLICITE** une aide auprès de l'état : au titre de la DETR 2019, pour un montant de **700 000 € H.T** ; **Le financement prévisionnel** de ce projet se décompose de la manière suivante : **700 000 €** de subvention allouée par l'état – DETR 2019, **1 270 222.71 €** par des fonds propres communaux + subventions diverses... ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de ce projet.

**III. PRESENTATION DU PROGRAMME FORESTIER 2019 PAR L'ONF**

Les représentants de l'ONF présentent un récapitulatif des travaux réalisés en 2018.

Un programme d'action pour l'année 2019 a été préconisé par l'ONF.

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 14/02/19

Le Maire  
Pierre BARRUCAND